



Bruxelles, le 25 mai 2018
(OR. en)

9354/18

ECOFIN 490
UEM 184
SOC 309
EMPL 245

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8803/18
Objet:	CONCLUSIONS DU CONSEIL sur les bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017, adoptées par le Conseil lors de sa 3619^e session, tenue le 25 mai.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LES BILANS APPROFONDIS ET LA MISE
EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS DE 2017

Le Conseil Ecofin:

1. SALUE la publication par la Commission des rapports par pays qui analysent les politiques économiques de chaque État membre, dans lesquels sont inclus les bilans approfondis dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations par pays de 2017, ainsi que de la communication qui les accompagne. SE FÉLICITE de l'analyse intégrée et SOULIGNE la nécessité de faire en sorte que l'analyse du bilan approfondi reste bien identifiable, complète et transparente.
2. TIENDRA compte de ces éléments, ainsi que des programmes nationaux de réforme, des programmes de stabilité ou de convergence et de la recommandation concernant la politique économique de la zone euro de mai 2018, lors de l'adoption des recommandations par pays de 2018.

I. BILANS APPROFONDIS

3. ESTIME que les bilans approfondis présentent une analyse détaillée et de haute qualité de la situation du pays pour chaque État membre examiné et étayent la surveillance multilatérale, le renforcement de l'adhésion aux réformes au niveau national et l'adoption de mesures efficaces. CONSTATE que des outils d'analyse pertinents et améliorés au vu des difficultés spécifiques de chaque économie sont utilisés et complétés par une analyse qualitative de fond.
4. CONVIENT que onze des États membres examinés (Allemagne, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Suède) connaissent des déséquilibres macroéconomiques dont la nature et l'ampleur varient selon la PDM, et que la Slovénie ne connaît plus de déséquilibres macroéconomiques au sens de la PDM.
5. ESTIME comme la Commission que trois États membres (Croatie, Chypre et Italie) présentent des déséquilibres excessifs.

6. SOULIGNE que la transparence et la cohérence dans la mise en œuvre de la PDM sont des éléments importants pour assurer l'adhésion des États membres à la procédure et en garantir l'efficacité. RÉAFFIRME qu'il y a lieu d'utiliser la PDM pleinement et de manière compréhensible, y compris en appliquant la procédure concernant les déséquilibres excessifs lorsque la Commission et le Conseil le jugent opportun. INSISTE À NOUVEAU sur le fait que chaque fois que la Commission constate qu'un État membre se trouve en situation de déséquilibre excessif, mais ne propose pas au Conseil d'engager la procédure pour déséquilibre excessif, elle devrait expliquer clairement et publiquement les motifs de sa décision.
7. EST CONSCIENT des nouveaux progrès accomplis par plusieurs États membres dans la correction de leurs déséquilibres, grâce à des réformes et à l'expansion économique. CONSTATE que les déséquilibres internes et externes en termes de stocks demeurent une source de risque, étant donné que les ajustements correspondants ne s'opèrent que lentement et à un rythme inégal, et que tous les ajustements ne sont pas de nature structurelle, mais sont en partie liés à la conjoncture économique favorable. SOULIGNE que les phases de reprise conjoncturelle peuvent occulter l'accumulation de déséquilibres macroéconomiques. SOULIGNE qu'il est nécessaire de réduire les déséquilibres préjudiciables et de suivre les évolutions lorsqu'il existe des signes de tensions croissantes en matière de coûts sur les marchés des produits, du travail et du logement de certains États membres. SOULIGNE que des mesures et un engagement résolu en faveur des réformes structurelles sont toujours nécessaires dans tous les États membres, surtout lorsqu'ils sont confrontés à des déséquilibres macroéconomiques affectant le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Il convient de corriger les déséquilibres d'une manière durable, qui améliore la résilience et réduise les risques, en s'attachant surtout aux défis majeurs, et en créant les conditions propices à une croissance et des emplois durables.

8. NOTE que les pays débiteurs nets ont beaucoup progressé dans la correction de leurs déséquilibres extérieurs, malgré l'existence de positions extérieures globales nettes très négatives, allant généralement de pair avec d'importants encours de dette publique ou privée. OBSERVE, dans le même temps, que les excédents importants de la balance courante affichés par certains pays créanciers demeurent pratiquement inchangés. RÉAFFIRME que les États membres qui présentent un déficit de la balance courante ou une dette extérieure élevée devraient en outre chercher à améliorer leur compétitivité et à prévenir une croissance excessive des coûts salariaux unitaires. Les États membres dont la balance courante affiche un excédent important devraient créer les conditions permettant de promouvoir la hausse des salaires, tout en respectant le rôle national des partenaires sociaux et mettre en œuvre, à titre prioritaire, des mesures qui favorisent l'investissement et soutiennent la demande intérieure et le potentiel de croissance, ce qui faciliterait également un rééquilibrage.

II. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

9. NOTE un taux de mise en œuvre des recommandations par pays similaire en 2017 à celui des années précédentes, avec au moins certains progrès enregistrés pour environ la moitié des recommandations par pays. CONSTATE que la mise en œuvre des réformes continue d'être inégale dans les différents domaines d'action et pays.
10. SE FÉLICITE des résultats de l'analyse pluriannuelle de la Commission concernant la mise en œuvre des recommandations par pays selon lesquels au moins "certains progrès" ont été accomplis pour plus des deux tiers des recommandations depuis le lancement du Semestre européen en 2011, mais CONSTATE que les avancées ont été inégales dans les différents domaines d'action et pays et au fil du temps. RAPPELLE que l'analyse pluriannuelle de la Commission indique qu'un certain nombre de recommandations par pays portent sur des problèmes structurels à long terme dont la résolution demande du temps et que des résultats tangibles mettent du temps à se concrétiser.
11. SOULIGNE que, dans l'environnement macroéconomique favorable actuel, il est nécessaire d'accélérer sensiblement la mise en œuvre des réformes pour relever les défis en matière de réforme énoncés ci-après, en se prémunissant contre toute lassitude à l'égard des réformes et en surmontant les défis de l'économie politique.

12. SE FÉLICITE que les déficits publics et les taux d'endettement public continuent de baisser, mais SOULIGNE qu'il convient de poursuivre les politiques budgétaires dans le plein respect du pacte de stabilité et de croissance, avec une différenciation adéquate des efforts budgétaires selon les États membres, tenant ainsi compte des besoins en matière de stabilisation et des préoccupations relatives à la viabilité. FAIT RESSORTIR que, compte tenu des conditions conjoncturelles favorables, il est nécessaire de reconstituer les réserves budgétaires, en particulier dans les États membres dont les ratios d'endettement sont élevés, tout en continuant de renforcer le potentiel de croissance des États membres.
13. SE FÉLICITE que l'investissement reprenne mais RECONNAÎT que l'investissement général et, en particulier, l'investissement public représente encore une part relativement faible du PIB dans de nombreux États membres et qu'il reste nécessaire d'améliorer les conditions d'investissement afin d'attirer davantage d'investissements privés dans l'économie réelle et de garantir un investissement public et des infrastructures publiques de grande qualité. SALUE les progrès réalisés par les États membres dans les domaines de l'amélioration de l'environnement des entreprises, du renforcement de l'accès au financement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, de la réduction des charges administratives et de la création de systèmes fiscaux justes et propices à la croissance. INSISTE sur le fait qu'il convient d'accorder la priorité à de nouvelles réformes structurelles pour supprimer les obstacles à l'investissement, augmenter le potentiel de croissance, améliorer encore le cadre institutionnel et l'environnement des entreprises, et renforcer tant l'efficacité de l'administration que la qualité de la réglementation. NOTE, à cet égard, la nécessité de renforcer le marché unique, favorisant ainsi de nouvelles réformes structurelles concernant les marchés des produits et des services, et de réformer les cadres en matière d'insolvabilité, de manière à en accroître l'efficacité. Cela contribuerait aussi à améliorer la résilience et à permettre à l'économie de supporter les chocs.
14. SE RÉJOUIT que la situation du secteur bancaire se soit considérablement améliorée et que les ratios de prêts non performants se soient stabilisés dans pratiquement tous les États membres de la zone euro qui étaient les plus touchés, ou s'orientent à la baisse, mais SOULIGNE que les progrès restent inégaux d'un État membre ou d'une banque à l'autre. D'autres actions sont donc requises, en accord avec le plan d'action du Conseil.

15. EST CONSCIENT que l'Europe continue de connaître un problème de productivité, celle-ci affichant une croissance modérée et inférieure à celle d'autres économies avancées. Dans ce contexte, INSISTE sur l'importance des réformes structurelles et de l'investissement dans une éducation et une formation de haute qualité pour favoriser l'innovation et la numérisation et faciliter la diffusion des nouvelles technologies afin de stimuler la croissance et l'emploi. Le poids de cet enjeu est amplifié par le vieillissement démographique. Le pourcentage de personnes en âge de travailler dans la population totale devrait diminuer dans l'ensemble de l'UE, de façon particulièrement marquée dans certains États membres.
16. SE FÉLICITE de l'amélioration continue de la situation sur les marchés du travail, mais NOTE que d'importants défis persistent. Dans certains États membres, le chômage reste élevé et davantage d'efforts sont nécessaires pour réduire le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. Une attention spéciale doit être accordée à la bonne intégration des migrants et des réfugiés en particulier. Les marchés du travail et les systèmes socio-éducatifs doivent également s'adapter pour faire face aux difficultés posées par la mondialisation et les progrès technologiques. Dans ce contexte, MET L'ACCENT sur la nécessité de disposer de cadres de négociation des salaires aidant à fixer les salaires en fonction de l'évolution de la productivité et du chômage au niveau local et sectoriel, tout en respectant le rôle national des partenaires sociaux, ainsi que la nécessité d'une action politique pour renforcer les compétences et la reconversion en adéquation avec les besoins du marché du travail et veiller à l'efficacité des politiques actives du marché du travail. Des marchés du travail dynamiques et flexibles sont importants pour créer des emplois de grande qualité et soutenir les transitions sur le marché du travail.
17. SALUE la manière dont la Commission a incorporé le socle européen des droits sociaux dans les rapports par pays afin de suivre l'évolution des performances en matière sociale et d'emploi, ce qui a permis de continuer à mettre l'accent sur les déséquilibres macroéconomiques, ainsi que sur les principales priorités en matière de réformes économiques.